



Le 28 septembre 2026

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité d'Yamachiche est tenue à 20 h ce lundi 28 septembre 2026, à l'hôtel de ville, 366 rue Sainte-Anne, conformément à la réglementation du conseil municipal et aux dispositions du Code municipal du Québec.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs : *Steeve Boulanger, maire*
Frédéric Debrix, conseiller
Dany Trahan, conseiller

Dominic Germain, conseiller
Mathieu Lévesque, conseiller
Éric Ferron, conseiller

Mesdames : *Ève Boudrias-Chapleau, conseillère*
Ginette Roy, Directrice générale par intérim

Tous les membres du conseil municipal sont présents pour la présente séance extraordinaire à huit clos, les membres du conseil renoncent aux formalités de convocation d'une séance extraordinaire prévues aux articles 155 à 157 du Code municipal du Québec.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement d'emprunt numéro 548 règlement décrétant une dépense de 723 345 \$ et un emprunt pour des travaux de vidange des boues des étangs aérés
3. Période de questions
4. Levé de la séance extraordinaire

Ouverture de la séance à 20 h

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire, Steeve Boulanger, demande l'adoption de l'ordre du jour.

196-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Frédéric Debrix et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE SOIT adopté l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel qu'inscrit aux présentes.

Adoptée

3. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement d'emprunt numéro 548 règlement décrétant une dépense de 723 345 \$ et un emprunt du même montant pour des travaux de vidange des boues des étangs aérés

197-2026 Dominic Germain, conseiller, par la présente :

- DONNE AVIS DE MOTION qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement d'emprunt numéro 548 règlement décrétant une dépense de 723 345 \$ et un emprunt pour des travaux de vidange des boues des étangs aérés.
- DÉPOSE le projet du Règlement d'emprunt numéro 548 règlement décrétant une dépense de 723 345 \$ et un emprunt du même montant pour des travaux de vidange des boues des étangs aérés séance tenante.



2. Période des questions

La séance extraordinaire s'est déroulée à huis clos. Considérant le caractère non public de la séance, aucune période de questions n'a été tenue.

3. Levée de la séance extraordinaire

Monsieur le maire Steeve Boulanger constate que l'ordre du jour est épuisé, la séance extraordinaire est levée à 20h10.

(S) Steeve Boulanger
Maire

(S) Ginette Roy
Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim